

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 65 (1936)

Heft: 10

Artikel: Propos sur la crise

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1041460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. *Partie non officielle : Propos sur la crise. — La pédagogie est-elle un art ? — Comment une sourde-muette-aveugle devint bachelière ès lettres. — La valeur des notes scolaires. — Pédagogie d'outre-Rhin. — 2^{me} voyage en Corse pour le corps enseignant. — Pour les enfants suisses de l'étranger. — Bibliographie.*

PARTIE NON OFFICIELLE

PROPOS SUR LA CRISE

La crise existe, douloureuse, longue, serrant de près, jusqu'à les broyer, les plus heureux, les plus vaillants. Quand finira-t-elle ? Comment ? Que nous réserve-t-elle ? Et si elle allait devenir, comme c'est probable, un état, comment y faire face ? Comment rendre nos frères moins malheureux ? Comment soulager toutes les misères ?

A voir les taudis de nos villes et de nos campagnes, les loques sordides de certains chômeurs ; à consulter les statistiques et les fiches de l'Assistance, publique ou privée ; devant l'alcoolisme et l'immoralité de beaucoup d'indigents, on se demande si, en fin de compte, la solution du problème ne relève pas de l'éducation, pour une bonne part du moins.

Des jeunes filles, presque des enfants, de qui la passion pré-

cocement éveillée fait des femmes astucieuses et provocantes, s'abandonnent au premier venu. Un jour, le mariage s'impose. S'il se fait, c'est la misère noire : pas de chez soi, pas même de lit, pas de trousseau et pas d'argent. Ni l'un ni l'autre des conjoints n'a songé à mettre quelque chose de côté. Et c'est, dès le premier jour, la mendicité, les expédients, l'alcoolisme, autant de maux que le mariage n'a point enrayés. Les enfants viennent, grandissent dans ce milieu sans mœurs, ils prennent des habitudes vicieuses, — pourraient-ils ne pas les prendre ? — et, à la seconde génération, l'histoire recommence...

Si le mariage ne se fait pas, c'est l'inconduite et ses conséquences à la charge des institutions et des communes. Dans les deux cas, la femme paresseuse, malpropre, est responsable du mal.

Les chômeurs. Il en est de très estimables, dignes d'intérêt et de pitié, victimes des circonstances et qui souffrent de n'avoir pas d'ouvrage. Mais, dans notre canton, il est une autre classe de sans-travail : chômeurs de profession, vagabonds, ivrognes, méchants. Déchets d'humanité dont la rééducation n'est pas possible et qui diminuent les secours qui reviennent aux vrais pauvres. La difficulté, réelle mais pas insurmontable pour peu qu'ils soient actifs et qualifiés, est pour beaucoup un prétexte à l'oisiveté. L'individu se déshabitue du travail et finit par trouver l'état de chose naturel et normal : il est chômeur comme un autre est maçon, cordonnier ou domestique.

Il y a les transfuges de la campagne, venus en ville pour cacher un échec, pour se perdre dans la foule anonyme et bénéficier de l'Assistance plus généreuse et moins perspicace que celle du village. La loi fribourgeoise a pris des mesures pour empêcher l'exode rural et l'affluence des pauvres vers les villes. C'est justice. A la campagne, le chômage est relativement faible. Les communes créent des occasions de travail, les agriculteurs se plaignent de ne pas trouver la main-d'œuvre pour les travaux saisonniers. Pendant six ou huit mois de l'année, il y a de la besogne pour tous ; l'hiver est dès lors moins rude à qui sait épargner. Il est facile d'avoir un lopin de terre, pourvu qu'on veuille le cultiver : légumes, tubercules sont assurés. La forêt fournit le bois en suffisance, les baies, les champignons. Les paysans donnent volontiers du lait, des fruits, parfois un peu de viande.

Notre pays fait beaucoup pour les pauvres et il continuera de donner. Mais les secours les plus généreux sont engloutis sans profit quand ils rencontrent la négligence, la paresse ou l'inconduite. C'est une action morale, une rééducation du pauvre qu'il faut mener parallèlement à l'aide matérielle.

Que se multiplient les visiteuses sociales, les femmes dévouées qui vont dans les mansardes et les logements populaires enseigner aux femmes la tenue du ménage ! Qu'elles soient déléguées par une autorité et que tout soit mis en œuvre pour supprimer le taudis, foyer de toutes les misères physiques et morales : sanctions, concours,

récompenses, etc. Il y aurait tout un chapitre à écrire sur la formation ménagère des femmes ; il fournira la matière d'un second article.

L'éducation des jeunes gens n'est pas moins nécessaire. Tel jeune homme, — un domestique de campagne, — se présentait un jour à l'état civil de son village pour les formalités matrimoniales.

— Comment, tu veux te marier, dit le fonctionnaire, tu n'as pas de ressources !

Et l'autre se redressant, réplique :

— Oh ! ça ne fait rien, je suis bourgeois de deux communes.

Conception fautive de beaucoup de gens sur le rôle des communes et de l'Etat.

Le mariage est l'état de vie du grand nombre et nul n'a le droit de l'interdire à l'individu. Mais combien de jeunes, n'écoulant que l'instinct, sont pressés de s'établir ou se mettent dans des conditions qui exigent un mariage précoce sans avoir réalisé aucune économie. Apprendre aux adolescents, et déjà aux enfants, à se dominer, à se renoncer, c'est fortifier leur volonté pour les luttes ultérieures. Ce que, en d'autres pays, des lois civiles brutales ont tenté pour soulager l'Assistance et assainir la race, la morale chrétienne peut l'obtenir.

Et c'est aux éducateurs d'enseigner à la suivre. M. V.



La pédagogie est-elle un art ?

L'habileté à éduquer ne peut pas se réduire à une science, ou à un ensemble de sciences. Sinon, tout homme au courant des exigences de la foi et de la philosophie, de la psychologie et de la pédagogie expérimentales serait *ipso facto* un éducateur achevé. Or on sait que ce n'est pas toujours le cas. La science pédagogique ne constitue donc pas toute l'éducation. Et c'est pourquoi, sous le nom d'art pédagogique, on a désigné parfois cet autre élément qui, ajouté à la science de l'éducation, fait un éducateur accompli.

Mais ce terme d'*art*, appliqué à la pédagogie, est assez malheureux parce que équivoque. En effet, l'*art* en question ne saurait être appelé un art au même titre que la sculpture, la musique (beaux-arts), ou l'habileté à fabriquer des sabots (arts utiles) : l'éducateur comme tel n'est ni un artiste, ni un artisan. On ne peut pas parler d'art pédagogique au sens propre du mot art, mais seulement au sens métaphorique, moyennant une comparaison sous-entendue. L'action de l'artiste, qui du marbre « tire » une statue, présente quelque similitude avec l'action de l'éducateur, qui d'un enfant « tire » un homme. La similitude réside en ce que tous deux, l'artiste et l'éducateur, agissent sur quelque chose, sur une matière, et la transforment. Mais à côté de cette ressemblance, il y a surtout de grandes différences. Le bloc de marbre est entièrement passif